



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2018

COMPTE RENDU

(sous réserve d'approbation du prochain conseil communautaire)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER.
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT.

Absents représentés :

Éric GOLD
Jean-Claude PAPUT

Absents :

Roland GENESTIER
Pierre LYAN

Secrétaire de séance : M. Christian DESSAPTLAROSE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 38
- Présents : 34
- Votants : 36 dont 2 pouvoirs

ORDRE DU JOUR :

I. Introduction de la séance

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la dernière séance

II. Budget, finances et attractivité économique

1. Débat d'orientation budgétaire

III. Pôles de services, environnement et proximité

1. SBA : Désignation de représentants de Chaptuzat

IV. Enfance-jeunesse, action sociale, culture

1. ALSH ados Maringues et Thuret : organisation d'un séjour ados et validation de la grille tarifaire
2. ALSH Aigueperse et Effiat : avenant n°1 avec l'EHPAD d'Aigueperse pour la fourniture des repas à compter du 1^{er} janvier 2018
3. Multi-accueil Graines de Soleil : Convention médicale
4. Règlement de fonctionnement du multi-accueil à compter du 1^{er} janvier 2018
5. CADA : subvention 2018 et convention de partenariat pour l'année 2018
6. Mission d'accompagnement à l'élaboration d'un projet éducatif de territoire avec le CNFPT Auvergne-Rhône-Alpes

V. Ressources humaines

1. ALSH : Rémunération des services de nuit

VI. Questions diverses

I. INTRODUCTION DE LA SEANCE

Christian DESSAPTLAROSE, maire de Limons, accueille l'assemblée dans la salle des fêtes.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Claude RAYNAUD ouvre la séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales et propose d'élire M. Christian DESSAPTLAROSE secrétaire de séance.

Cette proposition est validée à l'unanimité des votants.

Monsieur le Président propose d'ajouter une question à l'ordre du jour : quelle ligne de conduite doit tenir la communauté de communes vis-à-vis des communes lorsque ces dernières sont face à des projets d'implantation de parc d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque...)?

→ La proposition est acceptée à l'unanimité.

2. Adoption du compte-rendu de la dernière séance

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Un exemplaire du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 19 décembre 2017 a été envoyé aux conseillers communautaires. Il est demandé si des observations sont à formuler.

JC MOLINIER demande quelques modifications et précisions concernant ses interventions.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le compte-rendu du conseil communautaire du 19 décembre 2017 ainsi modifié.

II. BUDGET, FINANCES ET ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

1. Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

Il est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements et communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Donc il n'est pas obligatoire pour Plaine Limagne mais il marque une étape importante pour le débat car il permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il sera proposé de construire un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui est un outil de prospective financière élaboré pour la durée du mandat. Il va prévoir les opérations d'équipements prioritaires avec un phasage dans le temps par exercice budgétaire.

Monsieur PIERRARD du cabinet CALIA (chargé d'élaborer le pacte financier et fiscal du territoire) est invité à présenter l'analyse rétrospective de la communauté de communes et des communes. En voici les grandes lignes :

Le compte administratif (CA) 2017 – non finalisé – a été intégré à l'étude. Il s'agit du premier exercice post-fusion. La prospective gagne en fiabilité même si le CA n'est pas définitif.

Il rappelle que les dépenses et recettes exceptionnelles sont sorties de l'analyse et que le taux de CAF n'est pas en lui-même un indice de santé financière ; il peut être bas sans être gênant si la structure n'a aucun projet d'investissement. La capacité de désendettement est, elle, un réel indice de bonne santé financière.

Les communes ont un meilleur taux de Capacité d'Autofinancement (CAF) mais une capacité de désendettement plus faible. La situation est à l'inverse de ce qui se passe généralement : la communauté de communes est en général un outil d'investissement.

La situation s'est dégradée depuis 2014, avec une forte augmentation des charges de personnel : + 500 000 € en 2 ans. On observe une petite amélioration du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

L'analyse fine n'est pas possible entre 2017 et les années précédentes parce que la structuration budgétaire a changé. En 2017 : taux de CAF = 9,97 % et capacité de désendettement = 0,74 (amélioration mécanique due au taux de CAF). Ce résultat provient des recettes qui augmentent de 1,28 % et des dépenses qui diminuent - dont notamment les chapitres 011 (charges à caractère général) et 65 (autres charges dont env. 100 000 € en moins d'indemnités des élus). Le taux de CAF reste inférieur à celui des communes (16 %).

Le taux de CAF des communes est très variable : de 4 à 30 %. La même variabilité est observée sur la capacité de désendettement. L'analyse dynamique montre un taux de CAF qui augmente et une capacité de désendettement qui diminue : c'est une bonne dynamique. Les charges de personnel augmentent de 4,3 % en 2 ans (augmentation mécanique) et les produits de fiscalité augmentent de 5,9 % en deux ans.

La prospective financière présentée ce soir sera suivie au fil de l'eau. Il conviendra de la rendre plus intelligente en y intégrant les projets liés à la réalisation du schéma de services et la définition des compétences communautaires (en lien avec le rendu de la mission des bureaux d'études Stratéal et Campus développement).

En synthèse deux scénarios sont possibles soit on continue au fil de l'eau et la situation est acceptable soit on apporte une réelle ambition pour le territoire avec de réels investissements et le travail sur la surveillance du ratio de l'autofinancement continue afin de ne pas dégrader la situation financière.

Jean-Claude MOLINIER précise que le taux n'est pas le bon pour la TEOM. Il aurait aimé que le cabinet appelle le syndicat. Il y a une baisse sur 3 années. C'est une question d'affichage et d'image. François-Xavier PERRAUD trouve que la conclusion est assez pessimiste pour un début d'année. Claude RAYNAUD souligne que l'analyse donne des grands chiffres. La communauté de communes Plaine Limagne a des projets d'investissement d'ici la fin du mandat, on dépensera sans doute plus que 600 000 €/an avec les trois projets prévus, plus de 4 M€ d'ici la fin du mandat. Malgré le « trésor de guerre » de 6 M€, il ne pense pas tout autofinancer pour autant, une part sera financée par l'emprunt, il faudra garder du potentiel pour les élus suivants. Il souligne les efforts de 2017 et exprime sa satisfaction qu'ils commencent à porter leurs fruits. Il ne faut pas les arrêter pour autant ! Il est optimiste, il veut balayer le pessimisme de la synthèse.

M. PIERRARD maintient la tendance de l'analyse. Il alerte sur le besoin de maîtriser les dépenses et le dynamisme des recettes ; il veut bien nuancer la synthèse mais la maintient dans son principe.

Didier CHASSAIN indique qu'au-delà des trois projets prévus d'ici la fin du mandat, il y a la question des services, ce qu'on maintient et ce qu'on développe, ce qu'on garde ou non, pas seulement la question de l'investissement. Jean-Claude MOLINIER est d'accord. Il revient sur le contexte avec les communes, qui ont de plus en plus de difficultés, des contraintes fortes et obligatoires à assumer, comme l'école et le périscolaire. La communauté de communes n'a pas enlevé de charges aux communes ou très peu, avec le transfert de charge qui accompagne le transfert de compétences. Il met en garde contre l'idée d'aller chercher des ressources dans les communes.

M. PIERRARD pense que c'est un débat sur lequel il faudra revenir quand les actions et le volume d'investissement seront définis dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI). Dans d'autres territoires, la communauté de communes a un taux de CAF à 25 % et les communes à 10 %, la communauté de communes peut alors redistribuer la richesse. Ce n'est vraiment pas ce qu'il préconise. Il est vraiment sûr une généralité aujourd'hui, pour qu'on parte sur une prospective avec une idée de la santé et de la structure financière du territoire.

Claude RAYNAUD assure que la communauté de communes Plaine Limagne n'ira pas « prendre » l'argent aux communes pour améliorer sa CAF. Il refuse d'opposer communes et communauté de communes ; elles sont complémentaires. Dans le débat, il s'agira de répartir les missions et rôles de chacun.

Luc CHAPUT aborde le PPI : il distingue deux types d'investissement, ceux qui amènent des charges et ceux qui amènent des recettes, un centre de loisirs et une ZA sont très différents. Tout investissement n'est pas à rejeter. Il faudrait se charger le moins possible en prêt et garder 2 M€ de réserve, pas plus, pour ne pas avoir une charge de dette trop lourde, ça améliore à la fois le taux de CAF et la capacité de désendettement. Il préfère rester sur des projets, ne pas freiner, bien calculer, chercher des financements, calculer les coûts de fonctionnement de chaque investissement.

M. PIERRARD précise qu'ils ont donné des enveloppes théoriques sans répercussion en fonctionnement. Dans une perspective sur 2020 ou 2021, les recettes générées par la nouvelle ZA ne seront pas encore perçues. L'investissement peut aussi réduire les dépenses (rénovation) mais on n'en est pas encore là. L'analyse est-elle trop pessimiste ? Il n'en est pas sûr, tout en précisant que l'on ne pourra pas dépenser sans compter. Si des projets ont des répercussions en fonctionnement, il ne faut pas pour autant le refuser sans l'étudier, on le prend et on l'inclut dans la prospective financière. Il ne faut pas aller trop vite, on n'est pas à ce niveau de détail.

François-Xavier PERRAUD estime qu'avec une réserve de 6 M€, on devrait avoir des taux d'intérêts très intéressants. M. PIERRARD indique qu'on est encore plus dans le détail avec une telle question, bien au-delà du PPI : dans la stratégie budgétaire.

Gautier BAVILLE souligne un point de vigilance : on parle de projet de territoire mais le cabinet Stratéal travaille sur un schéma de services, sans aborder des questions essentielles comme le développement économique et touristique, la GEMAPI, le plan climat – qui va engendrer un programme d'actions à financer.

Luc CHAPUT exprime son désaccord sur l'éventualité de créer une nouvelle taxe pour financer la compétence GEMAPI. Jean-Claude MOLINIER pense qu'il faudra bien trouver un financement.

Le président remercie M. PIERRAT pour son intervention.

III. POLES DE SERVICES, ENVIRONNEMENT ET PROXIMITE

1. SBA : désignation de représentants de Chaptuzat

Rapporteur : Stéphane BARDIN

Suite aux élections partielles sur la commune de Chaptuzat les 8 octobre et 3 décembre 2017, il convient de modifier les représentants de la CCPL pour cette commune.

Sont proposés :

Commune	Titulaire	Suppléant
Chaptuzat	Laure PELLETIER	Karine SURE

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de désigner ces personnes représentantes au SBA,
- d'en informer le président du SBA.

M. MOLINIER précise que les nouveaux statuts du SBA devraient être validés le lendemain soir (24 janvier) et qu'il faudra désigner de nouveaux délégués (à voir au conseil de février).

IV. ENFANCE-JEUNESSE, ACTION SOCIALE, CULTURE

1. ALSH Ados Maringues / ALSH Pré-ados Thuret : Organisation d'un séjour ados et validation de la grille tarifaire

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Dans le cadre de sa compétence ALSH extrascolaires, la Communauté de communes Plaine Limagne poursuit une politique d'animation auprès du public ados.

Ainsi un mini-séjour est organisé (5 jours/4 nuits), du 9 au 13 avril, au Centre d'accueil Claude Mercier, au Mayet-de-Montagne (03) pour 30 jeunes du territoire Plaine Limagne. Ils seront encadrés par les directeurs des ALSH ados de Maringues et de Thuret, et des animateurs saisonniers.

Le budget prévisionnel du séjour s'établit à un montant de 9 585 euros, le coût par enfant est de 320 €. Il convient de définir la tarification de ces séjours.

Il est proposé une tarification dégressive suivant le quotient familial comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	HABITANT CCPL	HABITANT HORS CCPL
1 à 700*	150,00 €	190,00 €
701 à 950	180,00 €	230,00 €
951 à 1500	210,00 €	280,00 €
1501 et plus	240,00 €	330,00 €

Afin de permettre l'accès aux séjours aux plus faibles revenus, une participation financière via le dispositif Aides aux vacances enfants (Ave), géré par par Vacaf, service commun des caisses d'Allocations familiales, est versée en fonction des ressources des familles bénéficiaires.

Pour les familles allocataires de la caisse d'allocations familiales du Puy-de-Dôme (pour les quotients familiaux entre 1 et 700), l'aide VACAF finance à hauteur de 80% la participation financière due par les familles. L'aide VACAF est versée directement à la structure organisatrice après signature d'une convention de financement. Il est proposé d'autoriser le Président à renouveler et signer la convention de financement 2018 concernant le dispositif Aides aux vacances Enfants.

Après un débat sur le coût du séjour, il est proposé de se prononcer en conformité avec le tableau ci-dessus concernant les habitants du territoire.

Par contre pour les familles extérieures au territoire, il est proposé de facturer le prix de revient. La commission travaillera à une proposition pour le prochain conseil.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- de valider le budget prévisionnel du séjour au Mayet-de-Montagne et la grille tarifaire ci-dessus pour les habitants de la CCPL ;
- d'autoriser le président à renouveler et signer la convention de financement 2018 concernant le dispositif Aides aux vacances Enfants avec la Caisse d'allocations familiales du Puy-de-Dôme ;
- d'autoriser le président à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision ;
- d'inscrire les crédits au budget 2018.

2. ALSH Aigueperse et Effiat : avenants n°1 avec l'EHPAD d'Aigueperse pour la fourniture des repas à compter du 1^{er} janvier 2018

Rapporteur : Didier CHASSAIN

A compter du 1^{er} janvier 2018, suite à la délibération n°17-2017 du conseil d'administration de l'EHPAD d'Aigueperse :

- le tarif du repas pour l'ALSH d'Aigueperse, fourni par l'EHPAD d'Aigueperse, est fixé à 3,68 € TTC (au lieu de 3,61 € TTC),
- le tarif du repas pour l'ALSH d'Effiat, fourni et livré en liaison froide par l'EHPAD d'Aigueperse, est fixé à 3,82 € TTC (au lieu de 3,78 € TTC).

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- valider les tarifs concernant la fourniture des repas pour l'ALSH d'Aigueperse et l'ALSH d'Effiat à compter du 1^{er} janvier 2018,
- inscrire les crédits au budget 2018,
- procéder dès à présent aux démarches préalables nécessaires,
- autoriser le Président à signer l'avenant n°1 modifiant les conventions initiales, ainsi que tout document afférent.

3. Multi-accueil Graines de soleil : convention médicale

Rapporteur : Didier CHASSAIN

La communauté de communes Nord Limagne avait conventionné avec le Docteur Ghislaine CHARRAS-REAL, médecin-pédiatre à Aigueperse, pour intervenir au sein du multi-accueil et être le médecin référent de la structure (Délibération n°2011-08 du conseil communautaire du 17 février 2011).

Il était prévu d'approuver une nouvelle convention médicale mais ce médecin ne peut plus suivre cet équipement.

Le point est donc ajourné jusqu'à ce qu'un autre médecin accepte de suivre l'équipement.

4. Règlement de fonctionnement du multi-accueil : modifications

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Monsieur le Vice-Président expose que le règlement de fonctionnement du multi accueil Graines de soleil a été modifié suite à la modification des participations de la CAF pour l'année 2018.

La composition de la commission d'attribution des places a également été modifiée : la directrice du pôle services à la population, la coordinatrice Enfance-Jeunesse, ainsi que l'animatrice du Relais assistants maternels participeront à la commission.

Enfin, des modifications mineures ont été apportées pour prendre en compte le nouveau calendrier vaccinal appliqué à compter du 1^{er} janvier 2018 ainsi que des modalités de fonctionnement de la structure (éviction, résiliation du contrat, administration des médicaments, etc.)

Cécile BOURY précise que le changement annuel des chiffres de la CAF impose un changement du règlement pour mettre à jour les conditions financières.

Luc CHAPUT souligne que le succès du multi-accueil se fait au détriment des assistantes maternelles.

Stéphane BARDIN répond que multi-accueil et assistantes maternelles n'offrent pas le même service.

Le président indique qu'un équipement privé est présent sur sa commune, au sein duquel les parents contribuent à l'équilibre.

Après avoir donné lecture du règlement de fonctionnement du Multi accueil Graines de Soleil et des modifications apportées,

Sur proposition de Monsieur le Vice-président et avis favorable du Bureau communautaire (réunion du 16 janvier 2018),

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de valider le règlement de fonctionnement applicable au 1^{er} janvier 2018,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

5. ALSH Bussières et Pruns : convention de partenariat 2018

Rapporteur : Didier CHASSAIN

La Communauté de communes Nord Limagne s'est engagée, dans le cadre de l'exercice de la compétence ALSH extrascolaire, dans une convention triennale avec l'association Emmaüs Bussières-et-Pruns pour le maintien et le développement de l'accueil de loisirs de Bussières et l'attribution d'équilibre. La convention s'est terminée le 31 décembre 2017.

Pour l'année 2018, le besoin prévisionnel en financement de l'association pour l'équilibre de l'action a été présenté aux élus du conseil communautaire. L'association Emmaüs Bussières et Pruns confie l'organisation de l'ALSH pendant les vacances d'hiver, de printemps et le mois d'août 2018 à La Ligue de l'enseignement (Fédération du Puy-de-Dôme).

Le budget prévisionnel présenté établit la participation de la communauté de communes à un montant de 30 940 €.

L'association Emmaüs Bussières et Bruns souhaite connaître la position du conseil communautaire sur le soutien financier avant le vote du budget 2018.

Le conseil communautaire est invité à se positionner sur le principe d'un soutien à l'ALSH de Bussières-et-Pruns. Les modalités devront être précisées dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Didier CHASSAIN précise que l'ALSH ouvrira pour les vacances en février et avril ainsi qu'au mois août.
Luc CHAPUT est surpris que l'on paie autant pour 8 mois que pour 1 an.
Didier CHASSAIN reprend les chiffres : la subvention prévisionnelle de 34 000 € en 2017 ne suffira pas ; la demande pour 2018 sera d'environ 30 000 € / ils accueillent 23 enfants pour les petites vacances, 30 l'été.
Josette BREYSSE demande une comparaison avec les autres ALSH.
Didier CHASSAIN indique que le coût moyen horaire de 2016 est de 5,20 € à Bussières-et-Pruns et va de 4,20 € à 7,60 € pour les autres ALSH ; l'objectif est de ramener tous les ALSH au même coût moyen.
Claude RAYNAUD intervient au sujet du passage aux 4 jours : il s'agit d'un changement important en 2018, qui amènera une évolution des ALSH. Il propose de poursuivre jusqu'au 31 août cette convention et de voir quelle organisation est à privilégier pour la rentrée. Une nouvelle organisation doit être proposée à la rentrée avec des ALSH en multi-sites. Des analyses et projections sont en cours pour faire des propositions.

Après débat,

- **Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**
- de valider le soutien pour l'activité de l'ALSH de Bussières-et-Pruns pendant la période de Janvier au mois d'août 2018, et définir une aide plafonnée de 30 940 € pour l'année 2018,
 - qu'une convention d'objectifs devra être élaborée et validée par le conseil communautaire pour mettre en œuvre cette décision.
d'inscrire les crédits au budget 2018

6. CNFPT : mission d'accompagnement à l'élaboration d'un projet éducatif de territoire

Rapporteur : Didier CHASSAIN

La communauté de communes Plaine Limagne dispose d'un nombre important d'équipements relevant de la compétence Enfance - Jeunesse :

- 1 multi-accueil de 16 places,
- 1 Relais assistants maternels (trois antennes)
- 6 ALSH pour les enfants 3-12 ans (Aigueperse, Effiat, Randan, Aubiat, Maringues, Thuret, Saint-Agoulin déclaré mais fermé depuis la rentrée de septembre 2017)
- 2 ALSH ados (Maringues et Thuret)
- 1 ALSH privé (association Emmaüs – Bussières et Pruns) soutenu par la communauté de communes Plaine Limagne
- 1 salle d'exposition, 1 médiathèque et 1 réseau de lecture publique qui travaille sur le jeune public (médiation culturelle).

Le territoire comporte une part importante de jeunes familles. La politique enfance-jeunesse tient donc une place de premier plan.

La politique Enfance-Jeunesse reste à préciser. Le contexte budgétaire n'est pas favorable et oblige la communauté de communes à rechercher toutes les pistes d'économies possibles.

Dans ce contexte, l'élaboration du projet éducatif de territoire devra permettre :

- D'aider à la réflexion pour concilier les contraintes économiques et une politique enfance-jeunesse cohérente : quel niveau de service souhaitent les élus et comment ce service peut être rendu sur l'ensemble du territoire ;
- De donner des pistes d'organisation pour appliquer le projet.

Il sera proposé de confier au CNFPT – Délégation Auvergne Rhône-Alpes une mission d'accompagnement qui vise en outre :

- A favoriser les échanges entre les responsables des structures, l'équipe de direction et les élus
- A fédérer les équipes au sein de la communauté de communes Plaine Limagne
- A donner du sens à l'action collective et à accompagner les changements qui se préparent pour 2018 en termes d'ajustement des ressources humaines, matérielles et financières.

Pour cette intervention, le CNFPT fait appel au Cabinet LI consulting qui a développé une expertise particulière dans ce domaine et qui a d'ailleurs déjà mené l'accompagnement d'un projet similaire, pour le compte du CNFPT.

La durée estimée de l'accompagnement est de 7 à 8 jours, à répartir au cours du premier semestre.

Concernant les modalités financières, le volet financier est en cours de négociation : une partie de la mission pourra être financée par la cotisation de la communauté de communes Plaine Limagne.

Un échange a lieu sur le coût. Il sera pris en charge par le CNFPT, plus précisément, compris dans la cotisation que la communauté de communes Plaine Limagne verse au CNFPT.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- De valider la mission d'accompagnement à l'élaboration du projet éducatif communautaire,
- De valider le financement de la mission,
- D'inscrire les crédits au budget 2018,
- D'autoriser le Président à procéder aux démarches préalables nécessaires et à signer tout document afférent.

V. RESSOURCES HUMAINES

1. ALSH : Rémunération des services de nuit

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Les accueils de loisirs organisent des séjours, camps ou veillées. Dans ce cadre exceptionnel, le personnel communautaire est alors en charge de l'encadrement et de la surveillance la nuit.

En référence au décret 2003-484 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation, le service de nuit est décompté forfaitairement pour trois heures.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- de définir forfaitairement le régime d'équivalence du service de nuit à 3 heures, pour les agents stagiaires, titulaires ou recrutés sur des postes ouverts en accroissement temporaire d'activité ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

VI. QUESTIONS DIVERSES

1. Informations diverses

ENVIRONNEMENT	
PCAET	Réception des offres le 15 janvier. Audition des bureaux d'études le 2 février.
GEMAPI	Réception des offres le 15 janvier. CAO pour choix du bureau d'études avec RLV et CSM le 8 février.
URBANISME	
PLUiH	Réception des offres le 26 janvier. Audition des bureaux d'études

TOURISME

OT Réunion RLV/PL le 25 janvier.

Environnement : Stéphane BARDIN indique que l'audition des bureaux d'étude concernant la réalisation du plan climat air énergie territorial (PCAET) aura lieu le 2 février. L'Adhume participera afin d'aider les élus dans le choix du prestataire. GEMAPI : Robert Imbaud participera à la CAO du 8 février.

Développement rural : Robert IMBAUD annonce que les premières commandes sont passées pour le FabLab et que les consultations sont en cours pour les achats les plus importants (découpeuses laser). Une réunion se tiendra prochainement concernant le volet aménagement numérique de notre territoire avec la régie Auvergne Numérique en charge du déploiement du réseau Très Haut Débit sur la région.

Urbanisme : Jean-Jacques MATHILLON rappelle que les bureaux d'études peuvent déposer leurs offres concernant le PLUiH jusqu'au 26 janvier. L'audition se déroulera prochainement en présence du cabinet juridique.

Tourisme : Bernard FERRIERE fait le point de la réunion qui s'est tenue le 5 janvier avec Riom Limagne Volcans (RLV). Monsieur BONNICHON a annoncé que les élus de RLV ne veulent plus d'un statut associatif mais ont décidé la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) pour le portage juridique de l'office de tourisme. L'argument de RLV est juridique : avec l'association, il y a un risque d'association transparente voire un risque de gestion de fait. Bernard FERRIERE précise que certes la jurisprudence existe mais l'office de tourisme Riom Limagne, était organisé sous forme associative et le président n'était pas un élu, les élus n'avaient pas la majorité pour éviter la gestion de fait. Le budget est maintenant plus important (700 000 € voire 1 M€) : RLV ne veut pas laisser la majorité et la présidence à d'autres qu'à des élus.

Il déplore le temps perdu avec tout le travail effectué pour construire une association. Il nous faut travailler sur un autre modèle, l'EPIC : une rencontre aura lieu la semaine prochaine à ce sujet.

Cour d'appel de Riom : Bernard FERRIERE indique que l'ordre des avocats de Clermont demande le soutien de la communauté de communes Plaine Limagne pour défendre le maintien de la cour d'appel à Riom ; les réformes de la carte judiciaire sont des débats permanents ; il reste un tribunal de grande instance pour tout le Puy-de-Dôme alors qu'il y en a trois pour l'Allier, donc tout est possible. Les réformes procédurales sont très importantes, elles sont faites pour décourager le justiciable de faire appel. Le sort de la cour d'appel n'est pas tranché mais elle pourrait être rattachée à Lyon et ne traiterait qu'une partie des dossiers. L'impact serait direct sur tous les cabinets d'avocats et le personnel judiciaire (greffe), ce qui fait des activités qui quittent notre territoire.

Monsieur Luc CHAPUT ne prend pas part à cette motion.

→ Le conseil communautaire Plaine Limagne sollicite de Madame la garde des Sceaux le maintien de la Cour d'appel de plein exercice à Riom.

Economie : Marc CARRIAS fait le point sur les zones d'activité :

ZA Julliat Est : quatre entreprises ont signé le compromis de vente, deux autres sont prêtes à signer. Les travaux devraient commencer début février par le tourne à gauche

ZA de Lhérat à Randan : une entreprise devait s'installer mais rencontre des problèmes. Le défrichage est fait, le dessouchage pas encore.

ZA de Champ-Moutier à Maringues : une entreprise est intéressée par la parcelle de 3 000 m² ; il faudra sans doute redécouper celle de 10 000 m².

Eolien : Stéphane CHABANON parle d'un projet éolien sur Nord Limagne porté par la société RES : il s'agit de 4 à 5 éoliennes de 110 m de haut, 180 m avec les pôles ; les communes concernées sont contre ; la communauté de communes Plaine Limagne avait dit qu'elle n'irait pas contre les communes, il aimerait que ce soit retranscrit dans le compte-rendu.

Luc CHAPUT souligne que les communes autour peuvent aussi donner leur avis, pas seulement les communes concernées Jean-Claude MOLINIER approuve, Artonne a délibéré non pas contre l'éolien dans le fond mais sur ce projet en particulier. Il attire l'attention du conseil sur les contradictions entre la préparation d'un PCAET et ces décisions, il ne faut pas refuser pour des intérêts particuliers. La délibération de principe d'Artonne s'appuyait sur la labellisation du village,

par rapport au processus de développement touristique. Etre solidaire avec des habitants ou une commune ne doit pas faire perdre de vue l'intérêt général.

Pascal Rougier annonce que le projet est relancé sur commune de St-André-le-Coq, une autre société, Quadran, a repris le permis.

Claude RAYNAUD évoque les panneaux photovoltaïques de St-Clément-de-Régnat, ils sont installés et ça fonctionne ; il veut bien ne pas aller à l'encontre des communes mais il faut une concertation entre les communes et la communauté de communes Plaine Limagne.

Pascal LABBE précise qu'en ce qui concerne le projet d'éoliennes à Chaptuzat et St-Agoulin, la décision est déjà prise.

Claude RAYNAUD aborde alors la question de l'impôt forfaitaire pour les entreprises de réseau (Ifer) : si l'installation a lieu à St-André, la communauté de communes Plaine Limagne touchera environ 90 000 €/an. Il aimerait étudier cette question pour que les communes profitent quand même de l'installation et n'aient pas que les inconvénients. En ce qui concerne les panneaux photovoltaïques, il a reçu, comme tous les maires, un courrier de cadrage de l'Etat qui demande à ce que ces équipements soient installés sur les bâtiments plutôt qu'au sol.

Jean-Claude MOLINIER intervient pour dire que le PCAET va permettre d'aborder toutes ces questions ; il y a bien d'autres sujets que les énergies renouvelables. Il cite l'exemple de Culhat avec des panneaux photovoltaïques sur un site qui ne peut pas servir à autre chose. Le PCAET permettra de définir les finalités, peut-être de chercher aussi du côté de la géothermie.

Bernard FERRIERE pense qu'il y a pas mal de questions à aborder sur le thème, notamment sur les étapes avant installation, la façon de travailler des entreprises – entreprises souvent à capitaux étrangers – la propriété des parcelles concernées... Il rappelle qu'une éolienne permet d'alimenter 4 000 habitants environ.

Culture : Stéphane CHABANON annonce qu'un appel à projets est en cours pour les associations. Il demande de bien relayer le message auprès des associations, elles ont jusqu'au 16 février 2018 pour transmettre leur dossier. La commission culture se réunira le 27 février pour étudier les projets soumis.

Dates à venir : Claude RAYNAUD annonce les prochaines dates : **conférence des maires le 13 février à 17h** pour parler notamment des rythmes scolaires à Beaumont-les-Randan.

Prochain conseil communautaire : mercredi 28 février à 18h30 à St-Sylvestre-Pragoulin.

SBA : Jean-Claude MOLINIER ne sera pas présent le 28 février, il préfère donner dès ce soir quelques éléments par rapport au SBA. L'objectif du changement de statuts est de passer de 131 à 83 délégués, ce qui est le nombre moyen de personnes qui participent ; en gardant une proportion selon les EPCI, cela implique que Plaine Limagne en aura 12 au lieu de 25. C'est la communauté de communes Plaine Limagne qui décide de ces délégués. Il faudrait que ceux qui viennent souvent, régulièrement, restent parce qu'ils sont capables d'intervenir. Il précise que les détails de proximité ne se traitent pas en comité syndical. Un réseau de référents avec un conseiller municipal par commune sera créé pour les questions de proximité. Il donnera tous les éléments pour le 28 février.

OCNL : Luc CHAPUT signale quelques erreurs dans l'agenda des festivités édité par l'office culturel Nord Limagne.

SIAD Riom Limagne : Bertrand HANOTEAU aimerait aborder le sujet du SIAD Riom Limagne. Selon ses informations, il a fait faillite, devrait être absorbé par RLV, les communes devraient payer un ticket de sortie mais les communes concernées n'ont pas de visibilité : que faire ?

Stéphane BARDIN précise que l'exécutif a démissionné la semaine précédente, qu'un nouvel exécutif sera élu jeudi 25 janvier, qu'il est prévu la dissolution du syndicat le 1^{er} juillet, le service serait alors absorbé au sein de RLV dans un CIAS. Le ticket de sortie serait d'environ trois fois la cotisation annuelle pour chaque commune. Il est important que les maires concernés soient bien associés.

Jean-Claude MOLINIER souligne qu'il ne faut pas oublier la question de la continuité de service : sera-t-il possible de demander une prestation de service au CIAS ?

Claude RAYNAUD revient sur le sort du personnel qui intervient sur les communes : il ne faut pas les oublier. Une rencontre est possible avec le SIAD de Lezoux et de Puy Guillaume afin d'avoir un diagnostic complet de l'exercice de cette compétence sur le territoire.

Marc CARRIAS précise qu'il est question de 13 personnes, à temps non complet, sur le territoire des 12 communes Nord Limagne. L'appel à cotisation est pour 1 an, ce qui pose un vrai problème !! Le service est nécessaire mais pas à n'importe quel prix, attention à ne pas s'engager dans n'importe quoi !

Communication :

Claude RAYNAUD indique qu'un bulletin de 24 pages est en cours de confection.

Le nouveau logo de la communauté de communes Plaine Limagne est présenté :



Fidèle à son héritage, tournée vers l'avenir...

La forme :

Le logo s'inscrit ici dans une **empreinte digitale**, symbole fort d'identité et de caractère unique. Nous avons souhaité, à travers cette empreinte, illustrer les différents aspects qui font l'**identité de "Plaine Limagne" : ses Hommes, son Héritage et son Avenir.**

L'héritage est suggéré par les lignes vertes et bleues qui évoquent les sillons des champs et celui de l'Eau : le territoire s'inscrit ici en tant que terre de cultures, terre nourricière. Le bleu est également une couleur très utilisée dans les nouvelles technologies et fait la transition avec l'Avenir. En effet la partie haute de l'empreinte, on retrouve le signe de la connexion, de la relation avec l'extérieur. La couleur orange, celle de la communication, vient appuyer cette volonté de partage, de développement. Le mariage des différentes couleurs donne un aspect particulièrement dynamique à l'ensemble. De plus, l'empreinte est orientée vers le haut, tournée vers la droite, tout comme la base-line, afin de venir renforcer l'impression de mouvement.

Les fonts :

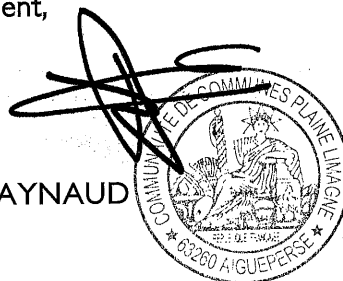
La police principale est moderne, ronde et claire. Son épaisseur donne de la force au nom et en permet une lecture facile, même en plus petit. La base-line se veut plus «fantaisie» pour marquer le côté humain. L'ensemble de couleur marron, en référence à la terre.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question abordée, la séance est levée à 21h14.

Le secrétaire de séance,

Christian DESSAPTLAROSE

Le Président,



Claude RAYNAUD